

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ORLEANS - 4502 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 02/08/2024 - 5262 - 1971 B 00008 - 087 180 089 - OSE AUDIT

MICHEL CREUZOT AUDIT

Société par actions simplifiée au capital de 316.000 Euros
Siège Social : 338 rue Odette Toupense
45160 OLIVET
087 180 089 RCS ORLEANS

(la « Société »)

**EXTRAIT ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES
DU 15 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 15 mai,
A 16 heures,

Les associés de la société MICHEL CREUZOT AUDIT se sont réunis en Assemblée Générale Mixte au 28 bis Boulevard Marie Stuart, 45000 ORLEANS, sur convocation faite par le Président.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jorge Da Cunha en qualité de représentant légal de OSE GROUPE.

Madame Nathalie BONNET est désignée comme secrétaire.

Les associés présent possédant la totalité des actions et des droits de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

ORDRE DU JOUR

.../...

4. Remplacement du Président
5. Démission des Directeur Généraux

.../...

QUATRIEME DECISION

La Collectivité des Associés, statuant à la majorité ordinaire,
Prend acte de la démission de Monsieur Stéphane LAMBERT de ses fonctions Président de la Société à compter de ce jour, le remercie pour l'exercice de ses fonctions et décide de nommer en remplacement, à compter de ce jour, pour une durée illimitée :

- **Monsieur Jorge Da Cunha**
Demeurant 14 rue des Prés fleuris, 41220 VILLENY
Né le 19 septembre 1978 à Orléans (45)
De nationalité Française.

Monsieur Jorge Da Cunha aura les pouvoirs fixés par l'article 14 des Statuts et disposera en sa qualité de Président des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jorge Da Cunha, présent à la réunion, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

CINQUIEME DECISION

La Collectivité des Associés, statuant à la majorité ordinaire,

Prend acte de la démission de Madame Sandrine Letoffe et de Madame Nathalie Bonnet de leurs fonctions de Directeur Général de la Société à compter de ce jour.

Décide de ne pas désigner de Directeur Général en remplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme par le Président


OSE GROUPE
Par : Jorge Da Cunha